Image not found or type unknown

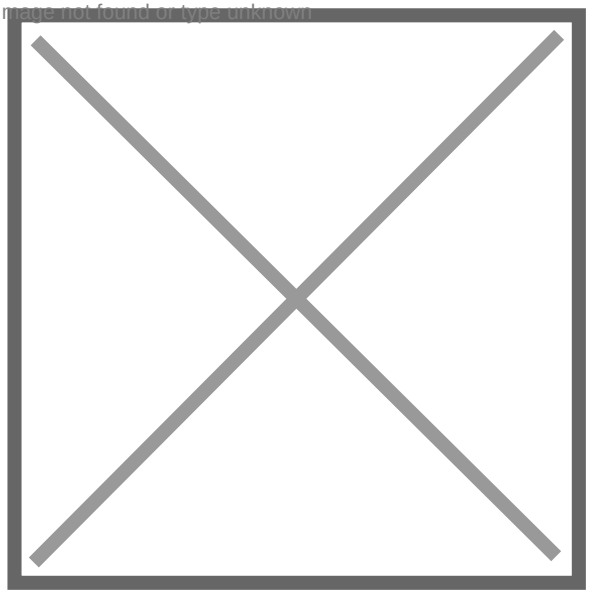

Dossier rejeté par la cci malgré des séquelles graves

Par **piloupiliou**, le **06/11/2017** à **12:22**

bonjour,
je suis passer devant la cci il y à 3 semaines,mon avocate m'avertie que le dossier est classé non recevable car nous n'avons pu apporter la preuve d'imputabilité du préjudice avec des expertises ne reflètent en rien la réalité malgré les comptes rendu opératoire des chirurgiens sûr les opérations que j'ai dû repasser pour me sauver la vie.je suis handicapé maintenant à plus de 80% et je porte une poche(stomie) définitive gauche.
merci de me conseiller si j'ai d'autres solutions,mon avocats ne veut pas saisir le TGI considérant qu'il n'a pas de d'analyses médico-légale critiquant le rapport d'analyse de l'expert.
mon avocate peut refaire une nouvelle procédure TGI mais avec des frais dont le ne peut supporter avec ma pension d'invalidité.

merci pour vos avis

Par **docteur Vincent**, le **11/12/2017** à **16:02**

Bonjour,

Je vous propose d'aller voir un grand spécialiste, qu'il fasse un certificat décrivant exactement ce qu'il voit et s'il pense que c'est imputable. Il ne faut rien redémarrer sans "billes", car"la charge de la preuve appartient à la victime".

Par **piloupiliou**, le **13/12/2017** à **13:49**

merci pour votre réponse,vous me dite un grand spécialiste!
comment trouver un spécialiste intègre respectant le serment Hyppocrate,tous ceux que l'on à vu :experts,médecins référents etc...protèges leur confrères,comme beaucoup de gens victimes d'injustice on à tous le même discours :pot de fer contre pot de terre,impossible de faire ressortir la vérité.

sincères salutations

Par **docteur Vincent**, le **14/12/2017** à **16:53**

bonjour,
Il faut aller le trouver dans un autre département

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés